

Conseil Communautaire

Délibération n°2522025

Vendredi 19 décembre 2025 – 15h00



L'an deux mille vingt-cinq et le 19 décembre à 15h00, le conseil de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Vêrargues, commune d'Entre-Vignes, sous la présidence de monsieur Jérôme Boisson, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

Présents : MM. Jacques GRAVEGEAL, Denis DEVRIENDT, Stéphane DALLE, Mmes Catherine MOREL SAVORNIN, Viviane BONFILS, Sylvie THOMAS, M. Stéphane ALIBERT, Mme Marie PAPAÏX, M. Laurent GRASSET, Mme Isabelle AUTIER, MM. Noureddine BENIATTOU, Cyril BARBATO, Mmes Danielle RAZIGADE, Julia PLANE, MM. Claude CHABERT, Fabrice FENOY, Patrice SPEZIALE, Mme Anne-Sophie DIAZ, MM. Joël INGUIMBERT, David COULOMB, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, M. Yves QUESADA, Mme Joëlle RUIVO, MM. Christophe CALVET, Yves PERSON, Mme Isabelle DE MONTGOLFIER et M. Jérôme BOISSON.

Absents Représentés : M. Patrick MARY représenté par Jacques GRAVEGEAL, Mme Paulette GOUGEON représentée par Jérôme BOISSON, Mme Marie PAPAÏX représentée par Laurent GRASSET, Mme Annabelle DALLE représentée par Noureddine BENIATTOU, Mme Corine POLERI représentée par Stéphane ALIBERT, Mme Marie PELLET-LAPORTE représentée par Fabrice FENOY, M. Norbert TINEL représenté par Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Julie CROIN représentée par David COULOMB, M. Francis GARNIER représenté par Viviane BONFILS, M. Laurent AJASSE représenté par Joëlle RUIVO, Mme Cécile VASSE représentée par Isabelle DE MONGOLFIER.

Absents excusés : M. Loïc FATACCIOLI, Mme Karine NADAL, Véronique MICHEL, Pascal CHABERT, Michel GALKA, Jean-Pierre BERTHET, Michel CRECHET et M. Claude REMESY.

Secrétaire de séance : Mme Dominique LONVIS.

Objet : Budget Principal – Vote de la Décision Modificative n°3 pour 2025.

Monsieur Denis Devriendt, Vice-Président délégué aux Finances, expose les ajustements de crédits nécessaires à l'exécution du budget 2025 du budget principal de la Communauté d'Agglomération :

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/2051/020 Droits et licences	8 000,00	c/021/01 Virement du Fonctionnement	8 000,00
TOTAL	8 000,00	TOTAL	8 000,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/65811/020 Maintenance cloud	11 000,00	c/73118/01 Rôles supplémentaires fiscalité	35 000,00
c/6188/313 Animation médiathèque	4 000,00	c/747888/313 Subvention médiathèque	4 000,00
c/65736221/821 Subvention BA Transport	-75 000,00	c/75888/7212 Produits divers de gestion courante	19 000,00
c/611/68 Convention CEN terrains de compensation	-15 000,00	c/6459/020 Fonds National de Compensation du SFT	7 000,00
c/6215/331 Mutualisation ascendante ALSH	10 000,00	c/6419/020 Remboursement sur rémunérations	50 000,00

c/617/86 SERM (études et AMO)	20 000,00	c/70328/554 Régie AAGV	10 000,00
c/64111/020 Rémunérations titulaires	45 000,00	c/73113/01 Produit Tascom	106 000,00
c/6817/01 Dotations pour dépréciation des actifs circulants	11 000,00		
c/61101/7212 Collecte des ordures ménagères	70 000,00		
c/6451/020 Cotisations Urssaf	13 000,00		
c/6453/020 Cotisations Cnracl	11 000,00		
c/65748/420 Subventions aux associations	3 000,00		
c/61117/7212 Collecte des encombrants	10 000,00		
c/65888/01 Charges de gestion courante	7 000,00		
c/7391118/01 Reversement de fiscalité	5 000,00		
c/65561/731 Cotisation EPTB Vidourle	-20 000,00		
c/64131/020 Rémunérations non titulaires	31 000,00		
c/6188/01 Prestations de services	5 000,00		
c/61551/020 Entretien des véhicules	10 000,00		
c/615221/01 Entretien des bâtiments	8 000,00		
c/60632/020 Fournitures de petit équipement	5 000,00		
c/60612/020 Energie - électricité	10 000,00		
c/61358/01 Location de matériels	4 000,00		
c/6188/7213 Collecte déchets amiante	40 000,00		
c/023/01 Virement à l'Investissement	8 000,00		
TOTAL	231 000,00	TOTAL	231 000,00

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer.

Où l'exposé de **Monsieur le Vice-Président** et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des votants, 4 abstentions (Mmes Julia Plane, Danielle Razigade, MM. Claude Chabert et Cyril Barbato) :

ADOpte par chapitre la Décision Modificative n°3 pour 2025 du budget principal de la Communauté d'Agglomération,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Jérôme BOISSON
Président de la Communauté
d'Agglomération Lunel Agglo
Conseiller Départemental
de l'Hérault



POUR EXTRAIT CONFORME

Dominique LONVIS
Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le 22/12/25
Publication du

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 034-243400520-20251222-2522025A-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Communauté d'Agglomération Lunel Agglo
152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex